




## AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier :

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 398

1. **Que** lors de la réunion ordinaire du 3 mars 2025, le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme a adopté le « **Règlement 398 modifiant le règlement numéro 394 décrétant les taux de taxes et le tarif des compensations pour l'année financière 2025 et les conditions de leur perception** ».
2. **Que** le règlement numéro 398 entrera en vigueur conformément à la Loi.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 398 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 10<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MARS 2025.

  
Louis-Philippe Caron  
Directeur général  
Et greffier-trésorier

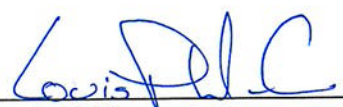
---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

#### Adoption du règlement 398

Je, soussigné, Louis-Philippe Caron, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Adoption du règlement 398** en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin et sur le site internet de la Municipalité [www.st-pacome.ca](http://www.st-pacome.ca)) entre 13 h et 16 h 30, le 10<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025.

  
Louis-Philippe Caron  
Directeur général  
Et greffier-trésorier